

TOUS LES DOCUMENTS DES INSTANCES COMMUNAUTAIRES



DÉCISION
concernant l'octroi d'un mandat spécial à
Monsieur Pascal THEILLET

N° 26446

LE PRÉSIDENT DE LIMOGES MÉTROPOLE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L333-2, L333-3 et L333-4 et L333-16 ;
Vu la délibération n°12 du conseil communautaire du 27 juin 2014 relative à la délégation du conseil communautaire au Président pour accorder des mandats spéciaux aux élus communautaires ;
Vu le décret n°2006-786 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de rattachement des élus communautaires par les établissements temporaires des départements rattachés de l'Etat.

CONSIDÉRANT que le Code général des collectivités territoriales prévoit que les fonctions de Président, Vice-Président et conseillers communautaires doivent être exécutées par des élus qui ne peuvent être mandatés ;
CONSIDÉRANT que le déplacement de Monsieur Pascal THEILLET à LACIS (63) nécessite l'octroi d'un mandat spécial dans les conditions définies par la réglementation en vigueur.

DÉCIDE

Article 1 : De conférer le caractère de mandat spécial au déplacement de Monsieur Pascal THEILLET à la Réunion d'Information sur les Représentants et élus élus et aménagements à l'origine par SC2018 ET en partenariat avec l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne (AGELR) (63) le 29 mars 2025.

Article 2 : D'autoriser à l'Etat, sous réserve de remboursement des frais réellement engagés pour l'exécution du mandat spécial sur présentation de l'intégralité des justificatifs de dépenses correspondants.

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Limoges dans le délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Article 4 : Officier le directeur général des services et Monsieur le Président sont chargés d'exécuter en ce qui concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait à Limoges,

Publié le mardi 24 mars 2025

Recueil des délibérations, décisions et arrêtés
des instances communautaires de Limoges Métropole

Signé électroniquement le 24/03/2025
Monsieur le Président
M. Pascal THEILLET

DÉCISION

Décision concernant l'octroi d'un mandat spécial à Monsieur Pascal THEILLET

1 DOCUMENT - Publié le 24 Mars 2025



26446.pdf
(.pdf, 206,3 Ko)

 **TÉLÉCHARGER**